

FORMATION DES PERSONNELS DE SANTÉ À L'HABILITATION À L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES SAPEURS-POMPIERS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Intitulé de la formation:

Formation des personnels de santé à l'habilitation à l'évaluation périodique de l'état de santé des sapeurs-pompiers

Objectifs pédagogiques:

A la fin du parcours de formation ouverte et à distance les professionnels de santé habilités auront développé les capacités participer à l'évaluation périodique de l'état de santé des sapeurs-pompiers dans le respect des textes en vigueur au 1er janvier 2026

- Présentation de la formation
- Connaitre les éléments essentiels des textes réglementaires relatifs à la santé en service
- Connaitre les éléments constitutifs de l'aptitude aux fonctions de SP
- Connaitre et comprendre les enjeux de sécurité routière
- Concourir aux visites intermédiaires
- Connaitre, rechercher et accompagner les agents dans une visée préventive des effets du travail sur leur santé

L'évaluation certificative se déroule tout au long de la formation.

ORGANISATION

Modalités de déroulement:

Durée totale: 7 heures

Places disponibles: 200 stagiaires/session

Matériels à apporter: Avoir accès à un poste informatique connecté à une liaison internet de haut débit.

Lieu(x): Formation de type ouverte et à distance médiatisée via la plateforme ENASIS



Public concerné:

Cadre de santé, infirmier, étudiant en médecine, médecin:

- de sapeurs-pompiers volontaires
- de sapeurs-pompiers professionnels
- contractuel dans un SIS

amené à participer à l'évaluation périodique de l'état de santé des sapeurs-pompiers.



Prérequis:

Être cadre de santé, infirmier, étudiant en médecine ou médecin formé à la santé en service.



Tarifs:

Se reporter à la tarification disponible sur le site internet.